



Quelle chronologie ? Et quel avocat... (sur Montpellier)

Par **Floralys34**, le **15/07/2011** à **17:12**

Bonjour,

Je suis un peu perdue dans les étapes à suivre dans un divorce... et je trouve qu'on est pas très aidés en la matière.

Mon mari et moi avons décidé de divorcer, par consentement mutuel. Nous sommes mariés sans contrat.

Le bien immobilier qui nous lie est une maison. Elle a été construite sur un terrain m'appartenant, légué par mes parents. Nous avons financé la construction de cette maison avec un emprunt commun, mon mari et moi. Aujourd'hui tout est remboursé, il n'y a plus aucun prêt en cours. Nous avons fait estimer cette demeure, et sommes tombés d'accord qu'elle vaut 300.000 euros et que chacun a droit à la moitié de cette somme. J'ai volontairement exclu les considérations de "le terrain était à moi" car c'est compliqué, il est dans une zone où seul il ne vaudrait pas grand-chose et mon mari l'a valorisé car il a énormément contribué à cette construction. Donc pour moi c'est 50/50 et il n'y a pas à discuter là dessus.

Je veux garder cette maison, et donc racheter sa moitié à mon mari.

Donc, je suis en train de me renseigner pour un crédit de 100.000 euros, mes parents me donnant les 50.000 + 4.150 euros de frais de notaire qui manquent (mon mari aura à sa charge 50% des frais de notaire, soit 4.150 euros aussi puisqu'ils s'élèvent en tout à 8.300 euros).

Ces détails sont déjà actés sur un document produit par mon notaire.

Mercredi prochain je devrais concrétiser mon dossier de prêt auprès de la banque.

Ma question est (désolée si je suis un peu longue) : d'un point de vue fiscal (ou de quelque point de vue que ce soit qui voudrait encore me prendre de l'argent...) est ce que je signe mon prêt en dehors d'une procédure de divorce engagée ou pas ? Nous n'avons pas encore engagé la procédure, nous n'avons pas consulté d'avocat car nous ne savons pas lequel prendre, et nous en sommes là... alors quelqu'un pourrait-il me dire concrètement ce qu'il faut que je fasse ? Est-ce que l'Etat à un moment donné va encore ponctionner des frais sur notre partage, et du coup faut-il "boucler" le dossier maison en dehors du divorce ? Deuxième question, pour un divorce aussi "simple" que le mien (aucun autre bien important, 2 enfants adolescents qui veulent rester avec moi) auriez vous des adresses d'avocats sur Montpellier efficaces et pas chers ? (Humour...) Car nous comptons prendre le même.

Voilà j'espère que mes interrogations sont claires et j'attends un conseil de votre part. Par avance je vous en remercie. Floralys34.

Par **Domil**, le **15/07/2011** à **17:40**

Attention, si vous lui achetez ces parts dans le cadre de la communauté, ça sera toujours dans la communauté

Il faut commencer par aller voir votre avocat